

Le vénérable Evêque de Montréal, croyant impossible pour ses jeunes gens la fréquentation de l'Université Laval essaya d'obtenir de Rome la permission d'ériger dans sa ville épiscopale, une Université catholique qui fût placée sous sa direction. La cause fut plaidée devant ce tribunal suprême; et les vues de Mgr. Bourget ne furent pas maintenues. C'est Sa Grandeur elle-même qui fit connaître ce résultat par une circulaire adressée à MM. les Supérieurs des Collèges de son Diocèse, et qui commençait par cette phrase: "Quoique vous n'ayez pris aucune part au projet d'une Université à Montréal, je m'empresse toutefois de vous informer que le Saint-Père n'a pas jugé à propos d'entrer dans ce plan. Je me suis fait en conséquence un devoir d'y renoncer." Ceci se passait en 1862. Depuis, Mgr. Bourget a fait à Rome une nouvelle tentative, qui n'a pas eu plus de succès.

Comme le motif de ces réponses de Rome a été de maintenir les droits acquis de l'Université Laval, nous espérons qu'aucune tentative nouvelle ne se ferait sans passer par Rome. C'est là, mon Révérend Père, la cause de la surprise que je manifestais au commencement de ma lettre. Aussi ai-je lieu de croire que, si vous aviez été au courant de toutes ces démarches, vous n'auriez pas autorisé la demande annoncée.

Je suis donc chargé par le Conseil de l'Université Laval de prier, par votre entremise, le Collège Ste. Marie de Montréal de vouloir bien se désister de sa demande, du moins tant que subsistera la défense maintenue à Rome.

Soyez persuadé, mon Révérend Père, que si Rome autorise l'érection d'une Université catholique à Montréal, quels qu'en puissent être les inconvénients pour nous, nous n'essaierons pas de vous détourner de votre projet.

En attendant j'espère, mon Révérend Père, que vous ne trouverez pas mauvais que nous essayions de maintenir notre position, déjà assez peu encourageante par elle-même, bien que les obstacles semblent diminuer notablement. C'est une justice que nous devons au Séminaire de Québec, à notre passé comme Université, aux efforts des deux derniers Archevêques de Québec pour aller défendre à Rome les droits de l'Université, enfin à la décision même de Rome, que nous ne devons pas rendre illusoire.

Il y a tant de causes de dissensions, pour ne pas dire de scandale, entre Québec et Montréal, qu'il ne faudrait pas allumer un nouveau brandon de discorde à propos des prétentions de deux maisons religieuses. Or remarquez, mon Révérend Père, que dans cette dernière affaire, c'est à nous qu'appartient le plus beau rôle, celui de la défensive.

Veuillez me croire, mon Révérend Père, dans le désir et l'espoir d'une concorde fraternelle,

Votre très-humble et très-dévoûé

serviteur et confrère en N. S.

(Signé)

Tuos. E. HAMEL, Ptre.

Recteur U. L.

En même temps, le Recteur écrivait à NN.SS. les Evêques de la Province pour leur demander leur opinion. Naturellement cette demande ne fut pas faite à Mgr. de Montréal, dont l'opinion ne pouvait être douteuse. Les réponses favorables à l'Université Laval ont été publiées dans la première partie de ces *Remarques*. La réponse de Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières, quoique bienveillante pour l'Université Laval, n'était pas cependant favorable à la position qu'elle désirait tenir. Comme Mgr. des Trois-Rivières n'avait pas exprimé la permission de la publier, on ne crut pas devoir le faire d'abord. Depuis cette époque, le vénérable Prélat a fait connaître qu'il n'objectait pas à la publication de sa lettre; et nous la publions ici pour compléter la suite des documents: